



Assemblée générale du 14 novembre 2018
Extrait des délibérations

Délibération concernant la vente de locaux au Centre Scolaire Notre Dame

Le CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME représenté par son Directeur Général, Christophe AUDARD, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, souhaite se porter acquéreur d'une partie du bâtiment propriété de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes (CCI du Beaujolais), situé sur le Campus Martelet, 92 rue Henri Depagneux à Limas, sur partie des parcelles cadastrées AL 366 et 476, à savoir :

- un plateau du rez-de-chaussée, d'une superficie d'environ 650 m², brut, non aménagé
- une cour extérieure de service d'environ 194 m², située en façade Ouest du plateau,
- 13 places de stationnement en sous – sol parmi les 49 places aménagées.

moyennant le prix de 1 282 470 € hors taxe, tous frais d'acquisition restant à charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale donne tout pouvoir à Philippe GUERAND, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes,

- ⇒ pour céder au CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME représenté par son Directeur Général, Christophe AUDARD, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, une partie du bâtiment ci-dessus mentionnée, moyennant le prix de 1 282 470 € hors taxe, tous frais d'acquisition restant à charge de l'acquéreur.
- ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la vente de ces locaux.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	106
Présents :	61	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme

Le 19 novembre 2018, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND